



Les évaluations des incidences Natura 2000 des manifestations sportives Application en Bretagne (Région française)

Jeudi 3 octobre 2013

Nature & Sports Euro'Meet 2013 à Liptovsky Mikulas (Slovaquie)



1. Présentation du territoire et de la structure
2. Présentation du réseau Natura 2000 en France et en Bretagne
3. Les évaluations des incidences Natura 2000 : le cas des manifestations sportives
4. L'action du CRER : une démarche progressive et concertée
5. Etude – Bilan sur les évaluations des incidences Natura 2000 des manifestations sportives

La Bretagne : une région française



- 3 175 000 habitants
- Une région littorale
2 700 Km de côtes
- Une région touristique
9 millions de touristes – 93 millions de nuitées
- Une région sportive
1^{ère} région sportive en nombre de licenciés par habitant : 1 002 052 licenciés.





Le Comité régional olympique et sportif de Bretagne

- Association loi 1901

- Ses missions
 - Favoriser et développer l'esprit olympique
 - Représenter le mouvement sportif
 - Accompagner et soutenir l'action des ligues régionales
 - Promouvoir les projets d'infrastructures sportives

- Son fonctionnement :
 - Ses adhérents : 83 ligues et comités régionaux
 - Un comité directeur composé de 19 élus + 4 Présidents des CDOS
 - Des commissions : développement marketing, haut-niveau, animation, communication, femmes et sport, emploi, formation, sport santé, sport et société, sports nature, développement durable.

Le Centre Régional d'Expertise et de Ressources des sports de nature

- Création en 2006 (DRJSCS / Conseil régional / CROS Bretagne)
- Des constats régionaux
 - Un développement important : près 35 disciplines sportives concernées (terrestres, nautiques, aériennes), près de 260 000 licenciés (sans compter les licences dans les fédérations affinitaires et scolaires) et une estimation de 1 300 000 pratiquants, autochtones ou non, licenciés ou non (1/3 de la population)
 - Une multitude de partenaires bretons travaillant sur cette problématique, par filière (terrestre, nautique, aérienne) et par domaine (sport, tourisme, environnement)
- Des finalités
 - Développer un outil régional innovant pour une plus grande visibilité des sports et des loisirs de nature en Bretagne
 - Apporter une vision transversale de ces pratiques (croiser les logiques)
 - Contribuer au développement durable des sports de nature
- **Un lieu d'informations, de conseils, d'analyses, d'échanges et de concertation**
- Son fonctionnement
 - Son pilotage : un comité d'orientation (**DRJSCS, DREAL, DIRRECTE, Conseil régional, CROS Bretagne**, têtes de réseaux sports nature terrestres, nautiques et aériens)
 - Un réseau : le C.R.E.R. s'appuie sur des nombreux partenaires bretons.

Le réseau Natura 2000

- Le contexte européen :

Natura 2000 : Réseau de sites destinés à assurer la conservation d'habitats naturels (dunes, landes, forêts...) et d'espèces animales et végétales reconnus d'intérêt européen.

1979 : **Directive « Oiseaux »** : Zone de protection spéciale (ZPS)

1992 : **Directive « Habitat, Faune, Flore »** pour préserver les habitats et leurs espèces : Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Réseau européen Natura 2000 = ZPS + ZSC

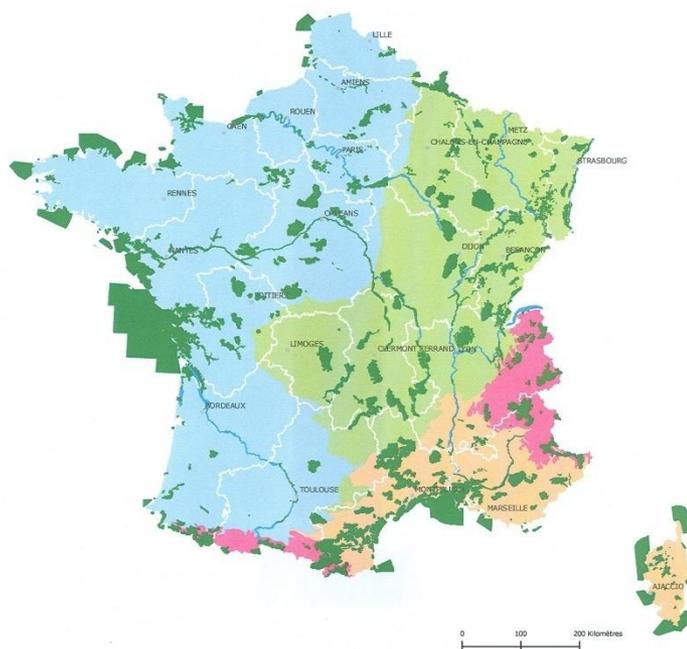
Le réseau Natura 2000 en France

12,5 % du territoire terrestre

- 6.9 M ha terrestre
- 4 M ha marins

Directive Oiseaux
Zones de protection spéciale (ZPS) désignées par la France

état au 31 octobre 2008

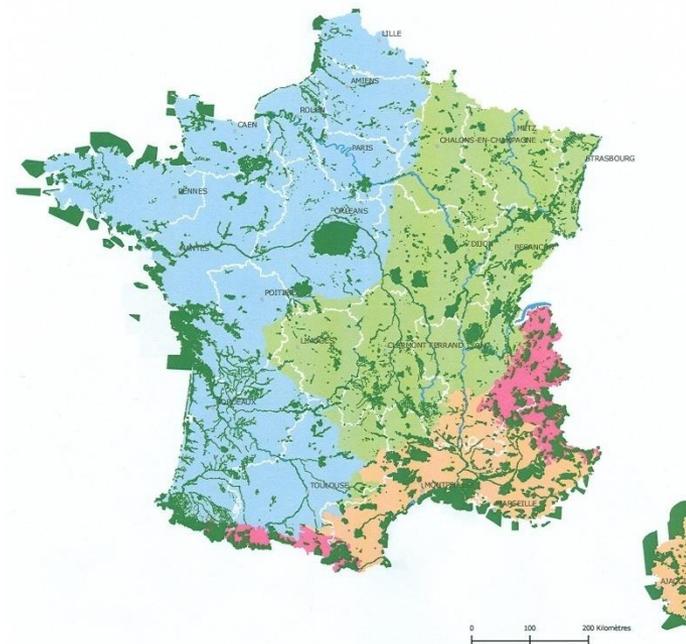


■ ZPS
■ alpin
■ atlantique
■ continental
■ méditerranéen

© Service du patrimoine naturel
D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, octobre 2008

Sites d'intérêt communautaire (SIC) proposés par la France

état au 31 octobre 2008



■ SIC
■ alpin
■ atlantique
■ continental
■ méditerranéen

© Service du patrimoine naturel
D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, novembre 2008

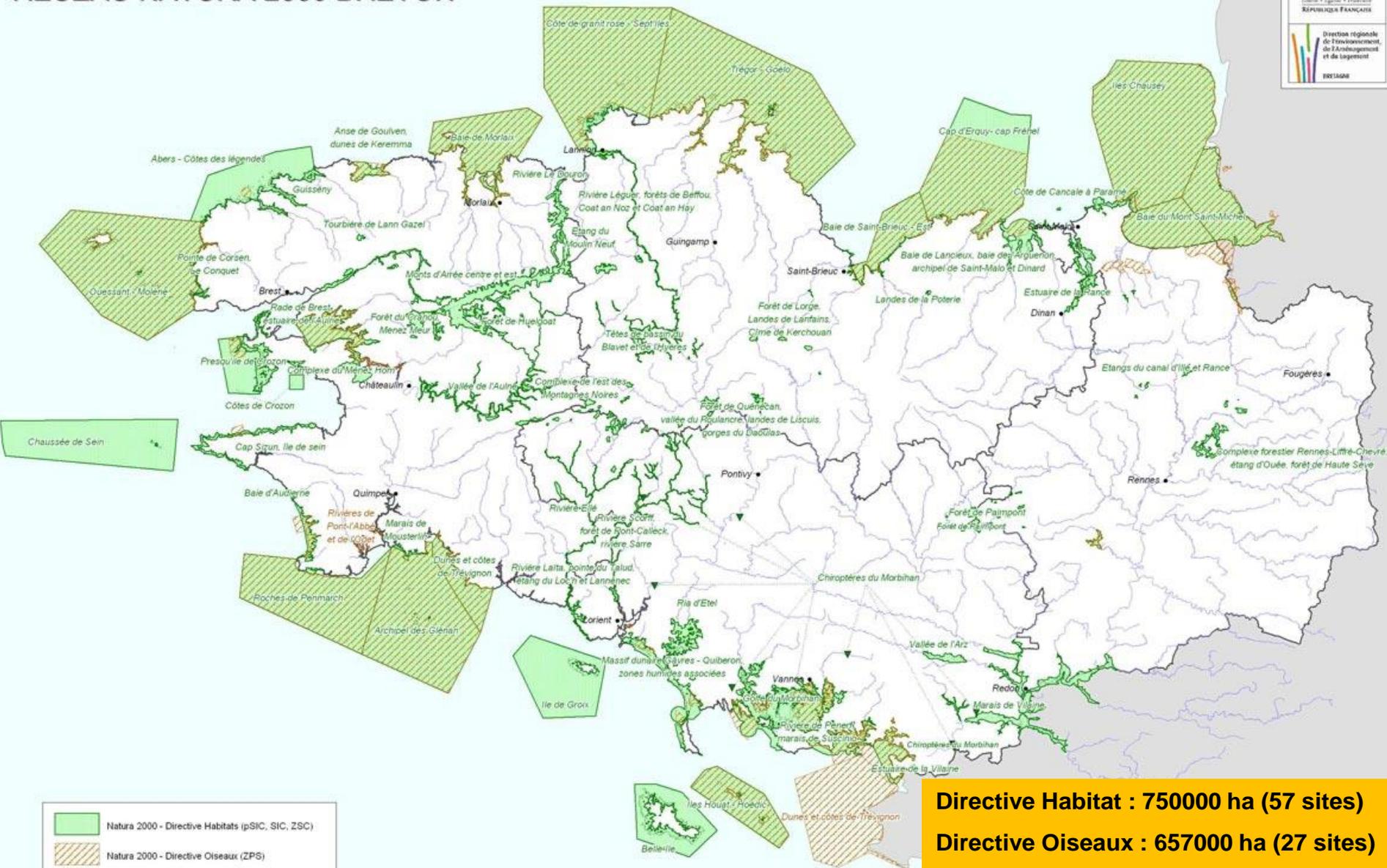
Directive « Oiseaux » :

- 382 Zones de protection spéciales (ZPS)

Directive « Habitats faune flore » :

- 1368 Sites d'intérêts communautaires (pSIC-SIC)

RÉSEAU NATURA 2000 BRETON



Natura 2000 - Directive Habitats (pSIC, SIC, ZSC)
 Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)

Sources : DREAL, IGN
 Édition : juin 2010

Directive Habitat : 75000 ha (57 sites)
Directive Oiseaux : 657000 ha (27 sites)
Moins de 4% du domaine terrestre
503 communes

Le réseau Natura 2000 en France

▪ L'application en France :

Transposition de ces directives : **L414-1** et suivants du code de l'environnement

Dispositif français fondé sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs

3 principes fondamentaux :

- Transparence et concertation
- Privilégier la gestion contractuelle
- Prise en compte dans les politiques publiques

▪ Fonctionnement des sites Natura 2000 en France

- Le comité de pilotage (Copil) : Vie du site suivie par le comité de pilotage (collectivités, usagers...)
- L'opérateur et les chargés de missions (animateurs de sites)
- Le document d'objectifs (Docob) : Élaboration d'un plan de gestion
- Les contrats et chartes Natura 2000 : Mise en place d'action de gestion
- Les évaluations des incidences Natura 2000 (depuis 2010) : Suivi de l'ensemble des projets et activités sur le site Natura 2000 pour s'assurer qu'ils ne remettent pas en cause les objectifs de conservation et l'ensemble des actions mises en œuvre.

Les évaluations des incidences Natura 2000

▪ Le contenu des Directives européennes :

N'a pas vocation à empêcher que l'on accède à la nature : « La sauvegarde de la biodiversité des sites peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines ». Pour autant : « Les **activités humaines doivent demeurer compatibles** avec les objectifs de conservation des sites... ».

L'alinéa 3 de la directive « Habitats » (1992) prévoit que « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative..., fait l'objet d'une **évaluation appropriée de ses incidences** sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site.

▪ Les textes français :

La France a adopté la **loi n°2008-757 du 1^{er} août 2008 « relative à la responsabilité environnementale** et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement – Art 13

Principe générale retenue en France pour la transposition de la Directive : des « **Listes positives** ».

Un 1^{er} décret au JO le 9 avril 2010 applicable depuis le 9 août 2010 : **Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 : une liste nationale** et propose aux territoires de mettre en place **des listes locales par des arrêtés préfectoraux**.

Les EIN2000 : le cas des manifestations sportives en Bretagne

Types de manifestations sportives soumises à évaluation des incidences Natura 2000	Critères
<p>Manifestations terrestres sportives soumises à autorisation ou à déclaration</p>	<p>Délivrance d'un titre national OU Délivrance d'un titre international OU Budget d'organisation > à 100 000€ OU Plus de 1000 personnes (participants, organisateurs, spectateurs) – seuil réduit à 200 sur le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel</p>
<p>Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration</p>	<p>Toutes manifestations nautiques pratiquées dans ou à proximité d'un site Natura 2000</p>
<p>Manifestations aériennes soumises à autorisation</p>	<p>Manifestations aériennes de grande importance Manifestations aériennes de faible et moyenne importance, concernant le domaine public maritime lorsqu'elles sont pratiquées au sein ou à proximité d'un site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)</p>
<p>Manifestations sportives d'engins motorisés</p>	<p>Manifestation de véhicules terrestres à moteur organisés en dehors (sauf dans le cas où le circuit sur lequel se déroule une compétition a fait l'objet d'une homologation comprenant le volet « évaluation des incidences Natura 2000) ou sur les voies ouvertes à la circulation publique, et manifestations nautiques en mer concernant des engins motorisés</p>
<p>Manifestations sportives</p>	<p>Demandant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public Etant concernées par la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur, autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sur le domaine public maritime</p>

L'action du CRER : une démarche progressive et concertée

▪ Les enjeux :

- Pérenniser le développement des manifestations sports de nature en milieu naturel en Bretagne
- Accompagner et rendre autonome les organisateurs dans la prise en compte de la sensibilité des milieux naturels
- Avoir une meilleure connaissance des effets de cette nouvelle réglementation sur les manifestations sportives bretonnes (quelles manifestations, difficultés rencontrées, incidences potentielles, précautions prises, etc.)
- Améliorer la mise en œuvre de cette nouvelle démarche réglementaire

▪ Contexte breton :

- Réactions vives des organisateurs de manifestations voyant cette nouvelle réglementation comme une contrainte supplémentaire (presse, divers échanges)
- Contexte favorable en Bretagne (existence du CRER, habitudes de travail entre partenaires sportifs et environnementaux, démarche déjà initiée à travers la démarche qualité des manifestations, actions de sensibilisation à l'environnement)

▪ Une démarche progressive

Dans un 1^{er} temps :

Constats

- Des propositions d'arrêtés inadaptées au contexte local
- Manque d'informations des organisateurs de manifestations sportives de nature en site Natura 2000
- Organisateurs démunis face à ce nouvel exercice

Actions mises en œuvre :

- Réunions d'échanges et de concertation pour modifier certains articles des arrêtés ;
- Informations / conseils / accompagnement des organisateurs : outils internet / réunions d'informations par département à destination des organisateurs et du mouvement sportif breton / réunions de concertation
- Mise en réseau des acteurs concernés
- Mise en œuvre d'outils d'accompagnement : notice et formulaires simplifiés pour les manifestations

Travail collectif en Bretagne : mouvement sportif, Etat (Sport & environnement, services instructeurs), collectivités territoriales, chargés de mission Natura 2000

Dans un 2nd temps :

Constats

- Hétérogénéité des procédures bretonnes
- Manque de visibilité sur les effets de cette nouvelle réglementation sur les manifestations sportives bretonnes

Actions mises en œuvre :

- **Bilan des évaluations d'incidences Natura 2000 des manifestations sportives de nature**, avec un focus sur les manifestations dans les Aires marines protégées, enjeux et propositions d'actions en vue d'améliorer la démarche.
- Mise en œuvre de **nouveaux outils d'accompagnement et de communication** : interface internet, plaquette d'information, tutoriel, fiches contacts, mise en place de réunions-bilan favorisant la mise en réseau des acteurs, etc. (outils en cours de validation)

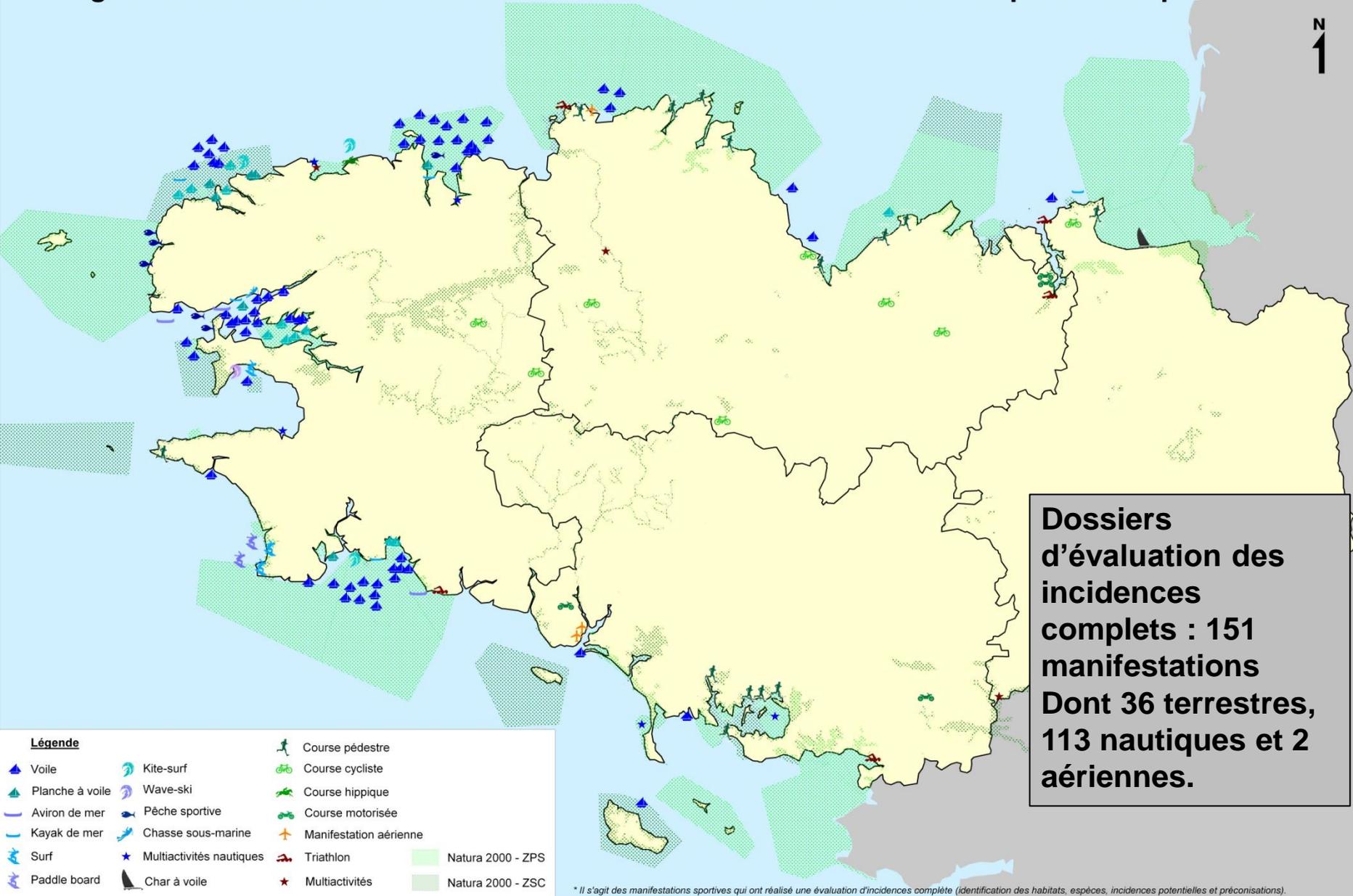
Partenariats

- Appel à projet national lancé par l'Agence des aires maritimes protégées et le Groupe ressources littoral (outil du Ministère des sports)
- Le CROS Bretagne via le CRER retenu pour sa réflexion pilote sur les manifestations sportives de nature en site Natura 2000
- Partenariat avec la DREAL Bretagne pour l'accompagnement des organisateurs bretons

Etude – Bilan sur les évaluations des incidences Natura 2000 des manifestations sportives

- Sur la Bretagne (*Travail avec une étudiante en Master Environnement - Droit*)
 - . Une approche réglementaire : textes et procédures
 - . Une approche technique : bilan des évaluations des incidences Natura 2000 des manifestations sportives réalisées en Bretagne
 - . Une approche sociologique : retour d'expériences des organisateurs, des chargés de mission Natura 2000, des services instructeurs, etc.
 - . Proposition d'**outils d'accompagnement à destination des organisateurs** : plaquette d'information, tutoriel, fiches « personnes-ressources » par département, fiches d'incidences et préconisations.

Fig. 8 : Les évaluations d'incidences Natura 2000 des manifestations sportives depuis 2011*



**Dossiers
d'évaluation des
incidences
complets : 151
manifestations
Dont 36 terrestres,
113 nautiques et 2
aériennes.**

- Légende**
- | | | |
|-------------------|----------------------------|--------------------------|
| ▲ Voile | 🏄 Kite-surf | 🏃 Course pédestre |
| ▲ Planche à voile | 🏄 Wave-ski | 🚲 Course cycliste |
| 🚣 Aviron de mer | 🎣 Pêche sportive | 🐎 Course hippique |
| 🚣 Kayak de mer | 🐠 Chasse sous-marine | 🏎 Course motorisée |
| 🏄 Surf | ★ Multiactivités nautiques | ✈ Manifestation aérienne |
| 🏄 Paddle board | 🚤 Char à voile | 🏃 Triathlon |
| | ★ Multiactivités | 🌿 Natura 2000 - ZPS |
| | | 🌿 Natura 2000 - ZSC |

* Il s'agit des manifestations sportives qui ont réalisé une évaluation d'incidences complète (identification des habitats, espèces, incidences potentielles et préconisations).

Bilan de l'appropriation des évaluations des incidences Natura 2000

Richesses identifiées par les acteurs interviewés :

- Sensibilisation du porteur de projet, des participants et du public à la biodiversité des sites Natura 2000
- Contact quasi systématique entre le porteur de projet et le chargé de mission N2000 (Connaissance des projets par l'animateur de site)
- Valorisation des projets à travers une approche environnementale
- Production d'études scientifiques et riches / Augmentation de la quantité de données environnementales
- Organisation de réunions de concertation / conciliation des enjeux / Accompagnement des organisateurs / Travail en réseau
- Création d'outils pertinents

Bilan de l'appropriation des évaluations des incidences Natura 2000

Difficultés rencontrées par les acteurs interviewés :

- Manque d'homogénéisation de l'application (niveaux d'exigence), des procédures et des formulaires simplifiés entre les différents départements et services
- Formulaire national pour les manifestations nautiques dit inadapté par les organisateurs et les services instructeurs
- Justification difficile de la nécessité de produire une EIN 2000 pour certaines activités, notamment petites manifestations nautiques (absence de seuil + notion de proximité) – 90 % incomplètes + trop grande quantité de dossiers (risque de manifestation « non déclarée »)
- Lourdeur de la procédure d'instruction (un grand nombre d'avis + environnement)
- Problème d'application des délais (de 15 jours à 2 mois pour manif nautiques)
- Manque de coordination entre services instructeurs, services rendant avis et chargés de mission Natura 2000 (pas de mise en relation systématique avec l'animateur de site N2000)
- Pas de retour des services instructeurs auprès des chargés de mission sur la mise en œuvre de leurs préconisations
- Manque de connaissances sur les impacts réels des manifestations
- Disparités des informations fournies aux organisateurs / manque de lisibilité
- Complexité des EIN 2000 dépassant les compétences des organisateurs (manque de proportionnalité)

▪ Enjeux et proposition d'actions du CRER

Rendre plus lisible la réglementation, la procédure et les personnes-ressources

- Elaboration d'une plaquette d'information
- Fiches « personnes-ressources » par département
- Site internet qui centralise l'information

Rendre le porteur de projet plus autonome

- Elaboration d'un tutoriel « Réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 de ma manifestation sportive »
- Fiches « incidences potentielles et préconisations » pour l'organisation de manifestations sportives
 - intégrant des éléments à la fois issus des évaluations des incidences bretonnes et sources bibliographiques
 - à partir des dossiers d'évaluation des incidences bretons complets :
151 manifestations dont 36 terrestres, 113 nautiques et 2 aériennes.
- Site internet qui centralise l'information

▪ Enjeux et proposition d'actions

Dynamiser le réseau d'acteurs autour de l'évaluation des incidences Natura 2000

- Organisation de réunions d'informations et de rencontres
- Plate-forme de centralisation des données entre l'ensemble des services
- Formaliser un contact entre l'organisateur et le chargé de mission Natura 2000 afin d'organiser un retour d'expériences systématique après la manifestation.

Simplifier la procédure applicable aux manifestations nautiques

- Travail sur l'élaboration de formulaires prenant en compte les petites manifestations nautiques et homogénéisation de cette fiche à l'ensemble du territoire breton

Pérenniser l'engagement des organisateurs

- Elaboration de chartes Natura 2000

Rendre accessible l'expertise écologique

- Fiches « incidences potentielles et préconisations » pour l'organisation de manifestations sportives

Extraits du tutoriel « Réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 de ma manifestation sportive en Bretagne »

Sommaire

Les étapes clés de mon évaluation des incidences Natura 2000

N°1 : Désigner le « Monsieur Environnement » de ma manifestation

N°2 : Je vérifie que ma manifestation est concernée par l'évaluation des incidences Natura 2000

N°3 : Je récolte les principales informations du(es) site(s) Natura 2000 concerné(s)

N°4 : Je pré-remplis le formulaire simplifié

N°5 : Je réalise une cartographie de ma manifestation lisible et complète

N°6 : Je rencontre le chargé de mission Natura 2000

N°7 : Je finalise mon évaluation des incidences Natura 2000 et la dépose au service instructeur concerné.

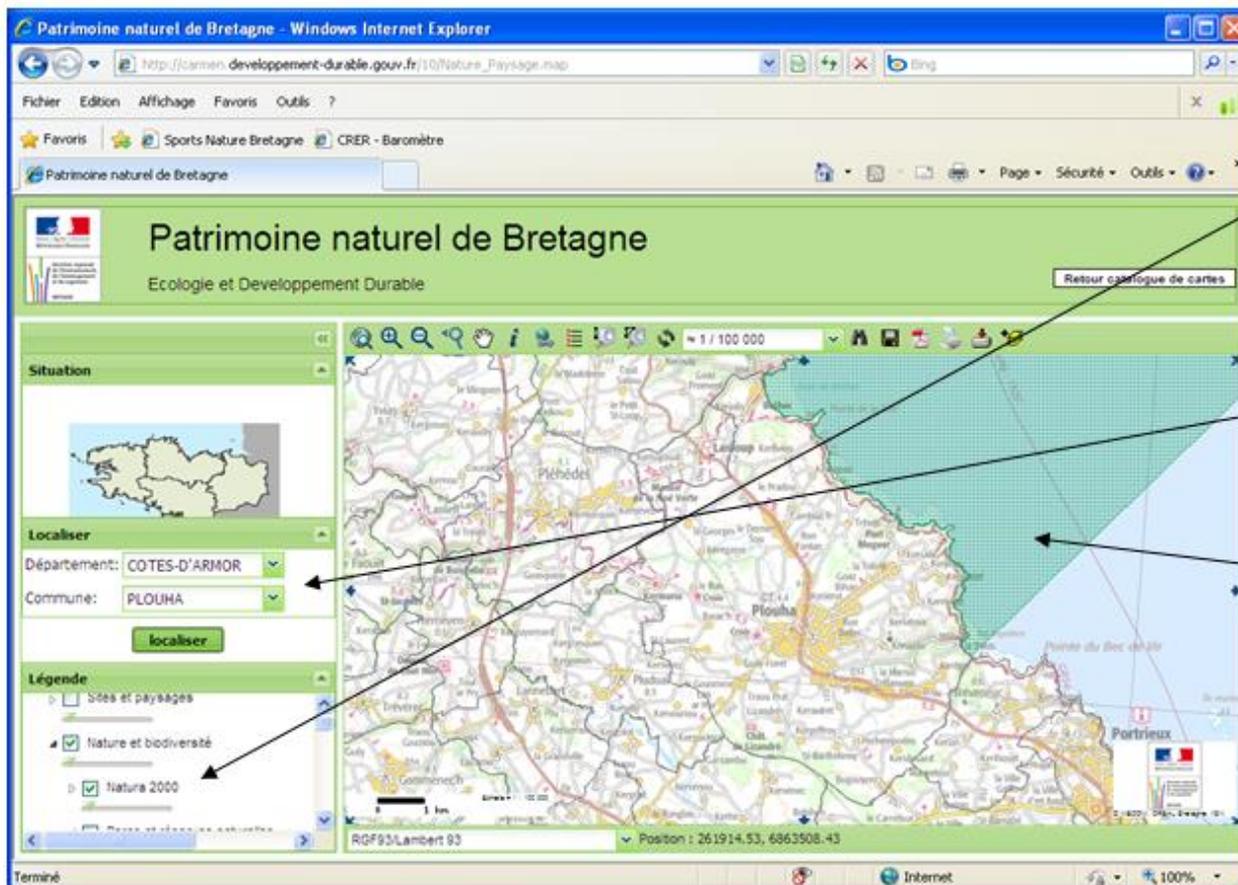
N°8 : Je communique sur les précautions prises auprès de l'ensemble des personnes présentes sur la manifestation (organisation, participants, spectateurs)

N°9 : Je veille pendant la manifestation à ce que les préconisations soient respectées

N°10 : Après la manifestation, je fais un retour auprès de l'organisation et du chargé de mission Natura 2000

LES SITES NATURA 2000 : Ma manifestation est-elle située sur ou à proximité d'un site Natura 2000 ?

Consulter le site internet en recopiant l'adresse suivante dans la barre d'adresse : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

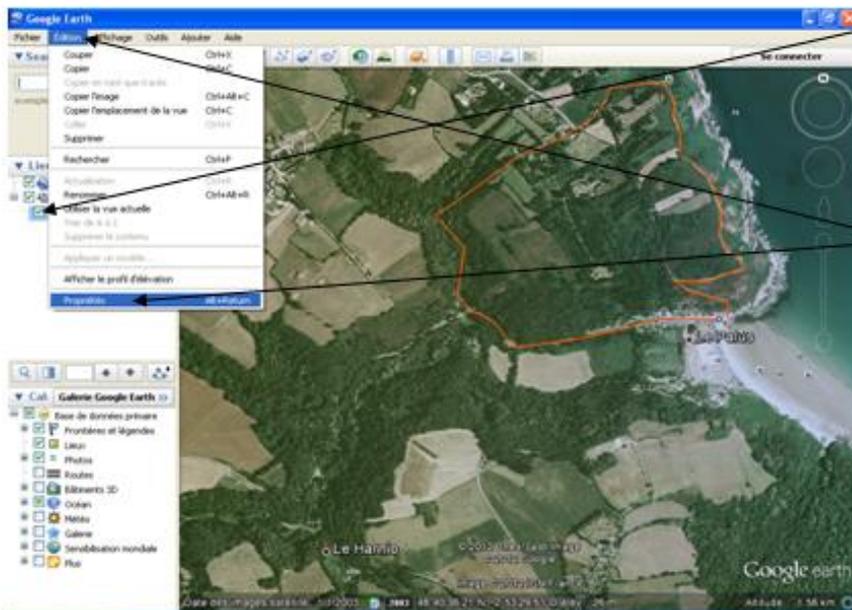


Je peux visualiser une zone Natura 2000 près de ma manifestation :

1° Dans légende, je décoche toutes les cases, sauf « Natura 2000 », « Données administratives » et « Fonds de plan ».

2° Dans localiser, je peux zoomer au département et à la commune puis cliquer sur « localiser ».

3° Je peux voir une zone Natura 2000 hachurée en vert.



10° Si je veux le modifier, Je clique dans la légende « lieux » sur le trajet que je veux modifier ;

J'ai deux possibilités :

11° J'effectue un clic droit et clique sur « Propriétés », la fenêtre de l'itinéraire s'ouvre à nouveau, ou

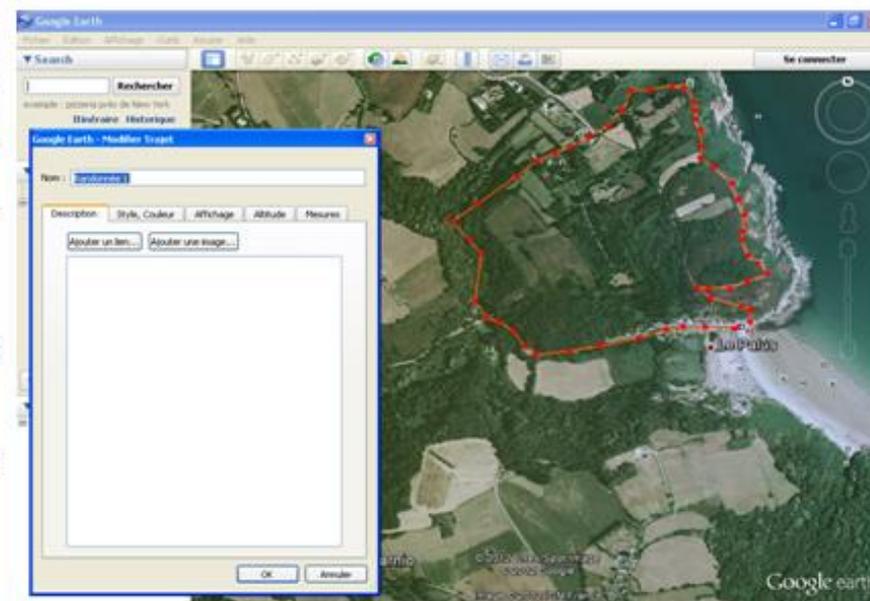
12° Je clique sur « Edition », puis clique sur « Propriétés », la fenêtre de l'itinéraire s'ouvre à nouveau.

Les points qui composent l'itinéraire apparaissent. Deux façons de modifier l'itinéraire :

13° Je peux donc les déplacer en cliquant sur le point et en le faisant glisser.

14° Je peux également continuer l'itinéraire en ajoutant des points en cliquant avec l'outil dessin sur la carte.

15° Si je souhaite supprimer un point, je clique dessus. Il devient bleu. Je peux alors appuyer sur la touche « supprimer » (Suppr) de mon clavier.



Conclusion

Comme toute nouvelle démarche, un temps d'adaptation est nécessaire. Il ne s'agit donc pas de pointer du doigt tel ou tel acteur, mais plutôt d'analyser un système mis en place très récemment, répondant à des contraintes organisationnelles et structurelles qu'il est nécessaire d'ajuster.

On peut tout de même dire que le travail de communication commence à avoir des effets. Les outils sont utilisés par les organisateurs. La démarche se met progressivement en place dans l'ensemble des services instructeurs.

Les principales difficultés viennent de l'hétérogénéité de l'application de cette nouvelle réglementation par les différents services instructeurs. Il existe encore des niveaux de connaissance de la réglementation très différents chez les différents acteurs concernés (organisateur, services instructeurs).

La clé de réussite pour une bonne appropriation d'une nouvelle réglementation, c'est la mise en réseaux des acteurs concernés (organisateur / chargé de mission Natura 2000 / Services instructeurs), une connaissance commune et une mise en œuvre concertée de la démarche.

Merci de votre attention

Caroline Vincent
Responsable du CRER

Comité régional olympique et sportif de Bretagne (C.R.O.S. Bretagne)
Maison des sports - 13b, avenue de Cucillé - 35065 Rennes cedex

Tél. +33 2.99.54.67.71.
c.vincent.crer@orange.fr
www.sports-nature-bretagne.fr